

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP 60 07-07 Séance du 09 25 vnier 2007 REÇU A LA PRÉFECTURE 1 2 FEV. 2007

C051

REHABILITATION DU VALLON DU REHBACH A KAYSERSBERG DANS LE CADRE DU GERPLAN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relatives aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide, dans le cadre du GERPLAN de la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg, de donner un avis favorable à la demande de la commune de Kaysersberg pour la réhabilitation du vallon du Rehbach,
- Précise que le montant maximum de l'aide départementale est de 50.660 €, qui sera prélevé au 204/20414/74.

